

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Dixième session
Genève, 21 – 25 novembre 2022

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DU LISTAGE DES SÉQUENCES

Document établi par l'Office européen des brevets

RESUME

1. Le présent document rend compte des travaux réalisés par l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences depuis la neuvième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS). La norme ST.26 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et l'équipe d'experts s'est attelée à l'élaboration d'une version révisée de cette norme en vue de la dixième session du comité.

RAPPEL

2. L'Équipe d'experts chargée du listage des séquences a été créée par le CWS à sa première session, tenue en octobre 2010, afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme de l'OMPI devrait être assortie d'une étude de l'incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25”.

3. L'équipe d'experts a également été priée “de coordonner ses travaux avec l'organe compétent du PCT en ce qui concerne l'incidence éventuelle de ladite norme sur l'annexe C des instructions administratives du PCT”.

4. L'Office européen des brevets (OEB) s'est vu confier le rôle de responsable de l'équipe d'experts et la nouvelle norme de l'OMPI, intitulée ST.26, a été officiellement adoptée lors de la reprise de la quatrième session du CWS (voir le paragraphe 52 du document CWS/4BIS/16) en mars 2016.
5. À sa cinquième session, le CWS est parvenu à un accord sur le scénario dit du "big bang" comme option de transition, selon lequel tous les offices de propriété intellectuelle devraient passer de la norme ST.25 à la norme ST.26 de façon simultanée. Il a été décidé de retenir la date de dépôt international comme date de référence et janvier 2022 comme date de transition (voir les paragraphes 44 et 45 du document CWS/5/22).
6. À cette même session, le Bureau international a informé le CWS qu'il mettrait au point un nouvel outil logiciel commun pour permettre aux déposants d'établir des listages de séquences et de vérifier leur conformité avec la norme ST.26 de l'OMPI. Le CWS a donc décidé de modifier la description de la tâche n° 44 comme suit :

"Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS".
7. À la sixième session du CWS, tenue en octobre 2018, le comité a adopté la deuxième révision de la norme ST.26 de l'OMPI (version 1.2), reproduite dans le document CWS/6/16. La révision a consisté à apporter des modifications au corps du texte de la norme ST.26 et aux annexes I, II, III, IV et VI, et à ajouter une annexe VII intitulée "*Conversion d'un listage des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26*" afin de faciliter la transition entre les deux normes.
8. À sa septième session, tenue en juillet 2019, le CWS a adopté certaines modifications de fond et corrections d'ordre rédactionnel apportées aux annexes I et VII de la norme ST.26 de l'OMPI (version 1.3) (voir le document CWS/7/14).
9. À la huitième session du comité, tenue en décembre 2020, plusieurs modifications de forme et de fond ont été approuvées (version 1.4) (voir le document CWS/8/6 Rev.).
10. À sa cinquante-troisième session, tenue en octobre 2021, l'Assemblée de l'Union du PCT a approuvé les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT figurant dans le document PCT/WG/13/8. L'Assemblée générale de l'OMPI a ensuite approuvé la nouvelle date de mise en œuvre effective de la norme ST.26 de l'OMPI aux niveaux national, régional et international, à savoir le 1^{er} juillet 2022 (voir le document WO/GA/54/14 et les paragraphes 178 à 183 du rapport de la session, document WO/GA/54/15).

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

11. À la suite de la neuvième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences a tenu des discussions sur le Wiki pour débattre des propositions de révision de la norme ST.26 de l'OMPI et s'est réunie à deux reprises pour examiner les problèmes signalés à propos de la suite logicielle WIPO Sequence et de son modèle d'assistance après la mise en service de la suite logicielle WIPO Sequence.
12. La norme ST.26 de l'OMPI est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, avec les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, aux instructions administratives du PCT, aux formulaires ainsi qu'aux Directives à l'usage des offices récepteurs du PCT et aux Directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT.

REVISION DE LA NORME ST.26 DE L'OMPI

13. La dernière révision de la norme ST.26 de l'OMPI a été réalisée en novembre 2021, à la neuvième session du CWS (version 1.5). Les modifications concernaient le corps du texte de la norme ainsi que les annexes I à III (voir le document CWS/9/12 Rev.) et comprenaient plusieurs modifications de forme et modifications mineures visant à apporter davantage de clarté et d'uniformité avec UniProt.

14. Dans le cadre de la tâche n° 44, l'équipe d'experts présentera au CWS, pour approbation à sa dixième session, la proposition de révision 1.6 de la norme ST.26 de l'OMPI. La proposition de révision apporte des améliorations d'ordre général sur la base de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur de la norme le 1^{er} juillet 2022, notamment trois nouveaux exemples à intégrer dans l'annexe VI de la norme. Le document CWS/10/13 contient des informations plus détaillées sur la proposition de révision.

SUITE LOGICIELLE WIPO SEQUENCE

15. Depuis 2018, le Bureau international a mis au point deux composantes d'un outil logiciel qui permet aux déposants de préparer des listages de séquences conformes à la norme ST.26 de l'OMPI et aux Offices de propriété intellectuelle de vérifier que les données de listages de séquences déposés sont conformes à la norme ST.26 de l'OMPI :

- a) *WIPO Sequence* : outil d'édition et de validation destiné aux déposants (application de bureau autonome); et
- b) *WIPO Sequence Validator* : outil de validation destiné aux offices de propriété intellectuelle installé en tant que service autonome sur leurs réseaux (service Web intégré au système informatique de chaque office de propriété intellectuelle pour vérifier la conformité des listages de séquences déposés avec la norme ST.26 de l'OMPI).

Ces deux composantes sont collectivement désignées en tant que suite logicielle WIPO Sequence.

16. La dernière version de WIPO Sequence (version 2.1.2) peut être téléchargée sur le site Web de l'OMPI¹. Les offices de propriété intellectuelle peuvent obtenir la dernière version de WIPO Sequence Validator (version 2.1.1) en s'adressant au Bureau international par voie électronique à l'adresse wiposequence@wipo.int.

17. Pour des informations détaillées concernant la mise au point de la suite logicielle WIPO Sequence, les erreurs signalées et les formations proposées, le comité est prié de se reporter au document CWS/10/14.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET COOPERATION FUTURE

18. Depuis l'entrée en vigueur de la norme ST.26, les offices de propriété intellectuelle sont priés de travailler en coopération avec le Bureau international sur les tâches suivantes :

- apporter une assistance de premier niveau aux utilisateurs de WIPO Sequence;
- transmettre les demandes auxquelles ils ne peuvent pas répondre à l'équipe d'appui de WIPO Sequence mise en place au Bureau international;

¹ <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.

- encourager les utilisateurs à utiliser la version la plus récente de la suite logicielle WIPO Sequence et à s'inscrire à la liste de diffusion de WIPO Sequence;
 - assurer la mise en service de WIPO Sequence Validator et assurer sa mise à niveau dès la publication de la dernière version actualisée par le Bureau international; et
 - participer aux différentes plateformes en ligne existantes, telles que la base de connaissances de WIPO Sequence et de la norme ST.26 de l'OMPI et le Wiki de WIPO Sequence Validator, et travailler de concert afin d'améliorer ou de mettre à jour la suite logicielle WIPO Sequence.
19. De son côté, le Bureau international sera chargé :
- de mettre en œuvre toutes les modifications apportées à la suite logicielle WIPO Sequence et d'informer les offices de propriété intellectuelle des dernières versions disponibles;
 - de répondre dans les délais aux demandes de deuxième niveau et au-dessus transmises par les offices en leur apportant une réponse appropriée en anglais;
 - d'élaborer une procédure relative aux modifications et aux mises à niveau du logiciel, compte tenu des demandes de modification que les offices pourraient présenter;
 - de mettre en place une procédure de correction des erreurs signalées dans la suite logicielle WIPO Sequence dans un délai fixé au préalable; et
 - de mettre en place et d'administrer le forum de WIPO Sequence dans lequel les spécialistes des offices peuvent interagir pour assurer le fonctionnement de la base de connaissances de WIPO Sequence et de la norme ST.26.
20. L'Équipe d'experts chargée du listage des séquences informe le CWS de son programme de travail pour 2022-2023, qui se présente ainsi :
- a) obtenir l'approbation du CWS à sa dixième session quant à la proposition de révision de la norme ST.26 (version 1.6);
 - b) fournir un appui au Bureau international en continuant de participer à la mise au point et aux essais de la suite logicielle WIPO Sequence ainsi qu'à l'élaboration des divers supports en lien avec l'outil, tels que la base de connaissances ou les normes de l'OMPI relevant de la norme ST.26; et
 - c) travailler sur toute autre révision de la norme ST.26, le cas échéant, afin de faciliter sa mise en œuvre par les offices de propriété intellectuelle et les déposants, tout en maintenant son adéquation avec les exigences relevant de la Collaboration internationale sur les bases de données de séquences de nucléotides (INSDC) et d'UniProt.

21. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document, notamment du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences, comme indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, et

b) à demander l'appui des offices de propriété intellectuelle pour ce qui concerne l'utilisation de la suite logicielle WIPO Sequence, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus.

[Fin du document]